

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) ZI de MIGLIACCIARU
Tel : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : 23/04/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Mr Charles **PIETRI** et Mme Marie Dominique **OTTAVI** demeurant ensemble à BASTIA (20200) Fior di Toga Bâtiment B.

Mr est né à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) le 5 février 1944.

Mme est née à BASTIA (20200) le 6 novembre 1944.

Madame étant décédée à BASTIA (20200) (FRANCE), le 27 juin 2023.

Portant sur le bien suivant :

Dans un ensemble immobilier situé à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE) 20243, cadastré section A n°611 Id MEZZAMURO de 62ca.

Le lot de copropriété n°5

2 pièces formant la totalité du rez-de-chaussée.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr